

## Commission *Entreprises et stratégies de marché* du 26 mars 2026

Président : Gianluca Orefice

### Synthèse

#### Thème central de la réunion : les transformations des exploitations agricoles face à la transition écologique

Sous partie 1 : le Réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (RIDEA) et la mesure des gaz à effets de serre (GES) des exploitations agricoles : Nicolas Carlier présente l'enrichissement à venir du Réseau d'information comptable agricole (RICA), dispositif historique centré sur les données comptables de 7200 exploitations agricoles, entre 2025 et 2028 pour répondre aux exigences européennes en matière de suivi environnemental et social. Il intégrera des informations environnementales (comme les pratiques culturales et d'élevage, les intrants, la biodiversité, l'irrigation...), sociales (comme les caractéristiques de la main d'œuvre, le renouvellement générationnel, la sécurité) ou encore économiques (canaux de ventes, diversification des revenus, assurances, numérique) des exploitations, pour devenir le RIDEA. L'essentiel des nouvelles informations proviendra d'une collecte directe auprès des exploitations agricoles, mais les appariements avec plusieurs sources externes limiteront la charge des enquêtes. Ces données seront en particulier intégrées dans un calculateur à l'échelle européenne d'émissions de GES. Au-delà des objectifs globaux de rapportage, l'enjeu clef est de comprendre, à un niveau fin, les liens entre les émissions et les pratiques afin de pouvoir agir dessus. Des révisions du règlement s'engageront en 2027.

Valentin Bellassen explique que ces données contribueront à affiner la mesure de l'impact environnemental des exploitations agricoles, en les couplant à l'analyse des pratiques, et à identifier les leviers d'action pertinents pour accompagner la transition écologique. Dépasser les approches simplifiées à vocation macro-économique fondées sur des paramètres moyens (méthodes du GIEC) et prendre en compte les intrants intensifs en GES permet de comparer les exploitations entre elles et de rendre compte de leur évolution. Les données du RIDEA aideront à implémenter à moindre coût l'analyse du cycle de vie en bénéficiant de données réelles et non modélisées, et en aidant à la mesure du stockage du carbone ; les échanges permettent de préciser que

- Le RIDEA nécessite la collecte de nouvelles informations : une reconstitution intégrale des séries historiques n'est donc pas possible, mais des travaux avec les sources externes et des estimations sont techniquement envisageables et utiles pour informer des politiques à court terme avant la diffusion des nouvelles données (attendues en 2030).

- Le RIDEA n'a pas vocation à alimenter le calcul d'émission effectué par le centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), mais permet une analyse plus fine des pratiques. L'utilisation dans le calculateur européen de catégories comparables et la publication de décompositions non seulement par filière, mais aussi par postes d'émission, en distinguant la part territoriale et celle liée aux importations, faciliterait les projections du Citepa. Par ailleurs, introduire des informations, par exemple sur ce qui est ingéré en réalité et non en moyenne pour l'élevage, permettrait de gagner en précision

- La sélection des exploitations restera fondée sur des critères statistiques et non sur des démarches volontaires préexistantes ; le dispositif ne vise pas à imposer des diagnostics coûteux aux exploitants. Les données seront diffusées selon des modalités comparables à celles du RICA, combinant accès sécurisé pour la recherche et diffusion anonymisée.

Sous partie 2 : le suivi des produits phytopharmaceutiques : Noémie Montcoudiol rappelle que le suivi des produits phytopharmaceutiques repose principalement sur deux sources : les ventes, via la Banque Nationale des Ventes réalisées par les Distributeurs de produits (BNVD) ; les usages, via les enquêtes de pratiques culturales. Les évolutions réglementaires européennes conduisent à augmenter la fréquence des enquêtes sur les usages, avec la mise

en place de collectes annuelles plus larges et le développement de nouveaux outils, notamment la remontée des données depuis les logiciels agricoles afin d'alléger la charge des enquêtés. Il existe différents indicateurs calculés à partir de ces données : côté ventes, le QSA, le Nodu, le HRI1, côté usages, l'IFT, le QSA, les surfaces traitées ; Le HRI1, calculé par Eurostat, devient le nouvel indicateur de suivi du plan Ecophyto, le Nodu devenant un indicateur complémentaire.

Jean-Noël Aubertot présente des éléments du rapport du Comité scientifique technique du plan Ecophyto pour évaluer les effets de ce changement et proposer des évolutions. Le HIR1 discrimine faiblement les risques associés aux substances, les sommations, les coefficients de pondération et les procédures de rétopolation en fragilisent la pertinence pour un suivi des risques/ Des améliorations peuvent ainsi être proposées ; un indicateur qui ne repose pas sur des classes de risque, mais sur une prise en compte plus fine de la toxicité des substances est serait souhaitable. Quel que soit l'indicateur retenu, il reste important de compléter les évaluations de toxicité existantes, de maintenir des indicateurs alternatifs et à mieux prendre en compte les effets des co-formulants et des métabolites. Les échanges permettent des précisions :

- les indicateurs sont des indicateurs de pression et non d'impact ; des travaux (BNVD-spatialisation INRAe-ODR) fondés sur de la modélisation permettent de disposer d'une vision géographique fine (a minima au niveau communal) des usages des substances phytopharmaceutiques. Il est extrêmement difficile d'en inférer des impacts réels ; la relation entre contamination de l'environnement et usages est en revanche objectivable (pour l'eau, en cours pour les sols), confirmant la pertinence des indicateurs de pression comme des proxy de l'exposition.

- la piste d'un indicateur reposant sur la toxicité réelle pose la question de sa pondération interne et de l'intégration de ses effets sur la santé humaine. La FNSEA privilégie le HRI1, et non cette solution alternative ; pour des raisons de comparabilité internationale et de simplicité pour les agriculteurs ; La Direction de l'Eau et de la Biodiversité a développé un indicateur One Health intégrant les impacts sur la biodiversité, sur la santé humaine et sur l'eau-sol-air.

- les recommandations à émettre sont discutées : les études explorant le lien entre les produits phytosanitaires et leurs impacts sur les milieux ou sur la santé ne relèvent pas du seul service statistique public, il lui appartient en revanche de fournir les bases de données permettant de faire cette connexion actuellement difficile à établir. S'il est aujourd'hui possible d'appréhender le potentiel d'impact, la réalité de l'impact n'est pas accessible dans l'état actuel des données. À la demande de la FNSEA, l'importance de maintenir des indicateurs permettant une comparabilité européenne a été ajoutée à la nécessité d'un affichage d'indicateurs multiples.

Sylvain Moreau et Vincent Marcus présentent le programme de travail des producteurs : Le règlement européen EBS est en cours de révision dans une perspective de **simplification** et de valorisation accrue des sources administratives et privées. L'arrivée, à partir de fin 2026, des premières données de **facturation électronique**, va transformer en profondeur le processus de production des statistiques d'entreprise à l'horizon 2035 (granularité des données, remplacement potentiel d'enquêtes existantes). **La NAF 2025** entrera en vigueur en janvier 2027, les entreprises peuvent consulter leur code APE sur un site dédié ; les reclassements liés au sein du système productif seront visibles mi 2027, la question de la rétopolation reste à instruire. **Des travaux d'études** (filrière médicament, aide aux entreprises, ouverture fermeture établissements industriels) et méthodologiques (convergence des filières d'enquête avec d'autres services, formalisation du data editing). Dans le domaine agricole et alimentaire, deux enquêtes (enquête Phyto avec transmission de données de logiciels parcellaires et ESEA avec l'intégration de modules sur la transition climatique et la numérisation dans les enquêtes PK), travaux d'études sur des thématiques clés (machinisme agricole, évolution des cheptels, dataviz sur la souveraineté alimentaire), diffusion des données (refonte du site Agreste et du site AgriMerEco).

Aides publiques aux entreprises (Philippe Zamora),: Suite à un rapport sénatorial à propos des aides aux entreprises qui demande une amélioration du système d'information administratif dans ce domaine, l'Insee entreprend un travail de ventilation des aides par caractéristiques d'entreprise, et sollicite un accès à des micro-données administratives gérées par l'AIFE (Chorus) et par l'agence de services de paiement (ASP) qui reçoivent un avis favorable.

Projet de publication du solde d'emploi lié aux ouvertures fermetures des établissements industriels (Hervé Bacheré): grâce à l'utilisation de nouvelles sources, l'Insee prépare une publication trimestrielle à 100 jours après la fin du trimestre à propos du nombre d'ouvertures et de fermetures économiques d'établissements par zone d'emploi et du solde de postes concernés, qui pourra nourrir des partenariats au niveau territorial. Un atelier d'échange avec les utilisateurs est prévu en avril.

Huit avis d'opportunité pour des enquêtes de la statistique publique ont été sollicités et ont tous obtenu un avis favorable.